

Jeunesse - Emploi : le droit à la formation pour tous !



Groupe des élu/es au Conseil régional d'Aquitaine

Lexique

Missions locales : depuis 1982, sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités territoriales, les 23 missions locales d'Aquitaine assurent l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, qui rencontrent des difficultés pour rentrer dans la vie active.

Centre de Formation des Apprentis (CFA) : établissement de formation géré par le Région qui dispense à l'apprenti une formation générale, associée à une formation technologique et pratique. Il complète la formation reçue en entreprise et assure la coordination avec celle-ci.

Agenda 21 : projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en oeuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élu/es et personnels, habitant/es, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...

Former aujourd'hui pour des emplois de demain

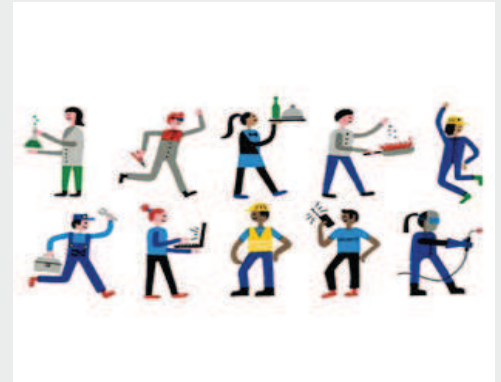
Les enjeux de la formation professionnelle et de l'apprentissage sont de première importance : il s'agit de construire une réponse qualitative et durable aux problématiques de qualification et de formation, qui empêchent l'accès à l'emploi de nombreuses personnes, en particulier parmi les plus jeunes et les plus défavorisés.

Dans un monde où les ressources matérielles s'épuisent, les ressources intellectuelles et artistiques, les engagements citoyens sont une piste de création de nouvelles richesses.

C'est pourquoi l'éducation et la formation doivent être au rendez-vous, avec les financements nécessaires. Parce qu'on n'investit jamais suffisamment dans l'éducation et la formation.

Depuis 2005, les nouvelles dispositions dictées par les lois sur les libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 et par la loi de la cohésion sociale du 18 janvier 2005, ont placé la Région au centre de la politique de formation professionnelle et de l'apprentissage.

Notre collectivité doit être partie prenante d'une véritable «formation tout au long de la vie» : pour que nul ne soit jamais assigné à l'échec ou à l'exclusion, pour que l'on puisse redonner une chance à tous ceux et toutes celles qui sont en difficulté.



Comment intégrer les jeunes par l'emploi ?

En mettant en place une clarification indispensable pour que l'accès à la formation professionnelle ne soit plus perçue comme un parcours du combattant. Le droit à la formation doit être une réalité pour toutes et tous.

En accompagnant la mise en place des "services publics régionaux de la formation" garantissant de véritables mises en cohérence territoriale.

En promouvant, de manière raisonnée et équilibrée, l'apprentissage pour en faire une véritable filière de formation au service de la promotion sociale et professionnelle comme des secteurs en tension de notre économie.

La nécessaire transition écologique de notre économie offre une opportunité sans précédent pour un effort de formation et d'innovation formative.

A nous de la saisir !

Formation professionnelle

Pour nous écologistes, la formation est le levier incontournable de notre changement de cap, de l'autonomie des personnes et des territoire.

Elle doit être au service de la reconversion écologique de l'économie.

C'est pourquoi, notre objectif dans ce domaine peut s'illustrer par : « Anticiper aujourd'hui pour être efficace demain ».

La formation professionnelle au service de la transition écologique

En effet, la formation est l'outil indispensable des Régions qui permet de faire évoluer en compétences les demandeurs d'emplois, mais aussi les salariés.

Elle permet également l'accès à l'emploi lors de réorientation professionnelle ou d'erreur de parcours.

C'est un levier pour accompagner les transitions professionnelles vers les métiers de demain.

La crise climatique exige que l'on prévoie suffisamment d'offres de formation dans les métiers concernant l'efficacité énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, l'agriculture biologique et paysanne, la préservation de la biodiversité.

La formation est un levier incontournable pour la mise en place de la transition écologique de l'économie.

Moins voyante que pourrait l'être le développement de l'industrie verte et des énergies renouvelables, elle est au cœur même de l'économie pour la faire évoluer vers une économie plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement.



La Région mobilise plus de 250 M€ dans le domaine de la formation et de l'apprentissage : il s'agit du premier budget régional et de ce qu'on pourrait appeler le cœur de métier et d'action de la Région.

Sur ces budgets, les politiques régionales sont engagés à plus de 80 % sur le fonctionnement, le reste étant utilisé dans la modernisation des installations.

C'est fait : les chantiers deuxième chance

Récemment appelé «Nouvelle chance», ce dispositif spécifique, a été mis en place en 2009 dans le cadre de la politique régionale d'égalité des chances de la Région Aquitaine, en partenariat avec les Conseils généraux et les acteurs de la formation et de l'emploi des territoires.

Il permet d'amener des jeunes et des adultes en difficulté d'insertion vers une qualification et un métier.

Dans le cadre de ces chantiers, les stagiaires, rémunérés par le Revenu Social de Formation, développent des compétences recherchées par les entreprises, tout en rénovant le patrimoine local. Ces chantiers sont très ciblés.

C'est à faire : les Écoles de la deuxième chance (E2C)

Portées dans le programme régional EE-LV en 2010, ces écoles de la deuxième chance sont des associations loi 1901, accueillant des jeunes de 18 à 25 ans (ou plus) sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans diplôme et sans qualification.

Les E2C visent l'insertion professionnelle de ces jeunes qui ont décroché par des suivis personnalisés et ont des capacités d'environ une trentaine de jeunes. Leur financement varie d'une école à l'autre ; il peut être assuré par les Régions, le FSE, la taxe d'apprentissage ou encore les entreprises partenaires.

La formation professionnelle en pratique : comment faire son dossier ?

Quatre étapes sont nécessaires pour préparer son dossier.

* Faire un point sur sa situation

C'est la première phase, se poser les questions de son avenir, ses objectifs et des possibilités. Ce temps de réflexion personnelle doit déboucher sur un projet professionnel.

* Passer par les missions locales

La mission locale est le lieu où commencer la recherche de la formation. Via l'échange avec les conseillers

spécialisés, il est possible d'affiner son projet et d'analyser les possibilités d'orientations ou spécialisations.

* Trouver l'organisme de formation

Après validation avec la mission locale, il s'agit de mettre en adéquation le projet et la formation. Il existe de nombreux organismes proposant de multiples formations avec des formes variées.

Les spécialistes de la mission locale déterminent avec le jeune les meilleurs établissements possibles.

* S'insérer dans la vie active

Après la formation, le jeune a toutes les cartes en main pour avoir de bonnes bases : il peut commencer ou réorienter sa carrière professionnelle avec un emploi qui correspond à ses attentes.

Apprentissage

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.



Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut théoriquement entrer en apprentissage, même si des dérogations à ces limites d'âge sont possibles.

Cependant les écologistes sont opposés à l'apprentissage à 14 ans, arguant de la remise en cause de la scolarité obligatoire, la fin du collège pour tous et une éviction précoce des élèves en difficulté.

Trop de nos jeunes décrochent du système scolaire, sans diplôme, et rencontrent des difficultés à s'insérer...

ICF : Indemnité compensatrice forfaitaire

La Région encourage l'apprentissage et soutient les employeurs avec l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire

19 juillet 2013 : Dans son action de modernisation de l'action publique, le gouvernement réforme le soutien à l'apprentissage.

Il décide ainsi de supprimer l'ICF, aide forfaitaire annuelle aux employeurs d'apprentis versée par les Régions.

Cette suppression permet de réaliser une économie globale de 550 millions d'euros, ce qui

Que leur a-t-on proposé ? Les inégalités sociales se sont renforcées, l'orientation a été peu lisible, l'alternance est vue comme une voie de garage, les futurs enseignants ne sont plus formés comme il se doit et les jeunes en situation de handicap sont tout simplement mis au ban.

Il y a pourtant là un enjeu économique et social de première importance dans la période de crise que nous traversons.

L'option de l'apprentissage reste trop souvent méprisée en France alors que pour certains elle représente une véritable opportunité de s'insérer dans la vie professionnelle.

Développer des filières écologiques

Les pistes pour des former des apprentis dans des filières écologiques riches en potentiel d'emplois ne manquent pas !

Que se soit dans le secteur de l'agriculture, de la rénovation énergétique des bâtiments, de la qualité de l'air, de la protection des milieux naturels et y compris dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire en s'appuyant sur le nouveau règlement d'intervention voté en séance plénière mars 2013.

représente un montant de 9.6M€ pour l'Aquitaine.

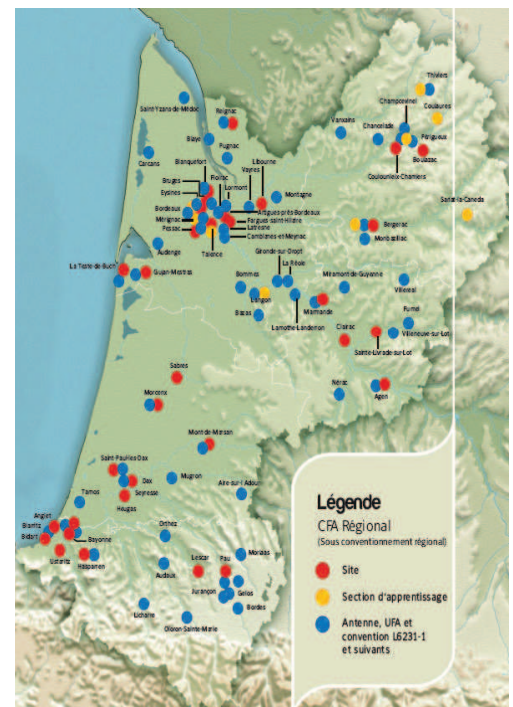
Cette baisse serait compensée avec la prévision d'une nouvelle aide aux employeurs d'apprentis, plus ciblée, pour les entreprises de moins de 10 salariés, définie et versée par les Régions.

Cette aide est encore en cours de réflexion.

L'apprentissage en chiffres

- 800 Formations proposées
- 400 Diplômes et titres répartis sur cinq niveaux
- 60 Centres de Formation d'Apprenti-e-s
- 40 Unités de Formation par Apprentissage
- 25 Sections d'Apprentissage (regroupés dans 11 structures)

(Chiffres au 1er janvier 2011)



Zoom sur la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des premières formations technologiques et professionnelles.

Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Son montant est calculé sur la base des salaires versés par ces employeurs.

La contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est assise sur la même base que la taxe d'apprentissage. Elle est destinée à abonder les fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Elle est due par les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage.

Des exemples prometteurs dans des secteurs d'avenir

Pour les jeunes qui ont envie de travailler, se former et s'investir, les secteurs écologiques d'avenir existent déjà et les réalisations sont prometteuses.

«Sumbiosi», le nouveau prototype de maison à énergie positive imaginé par les étudiants des Arts et Métiers à Bordeaux.

Le projet SUMBIOSI porté par des étudiants du Campus Bordelais (ENSAM, ENSEIRB, ENSAPBx, IUT, etc.) a été accepté parmi les 20 prototypes internationaux appelés à concourir lors du Solar Decathlon qui a eu lieu à Madrid en septembre 2012.

Sumbiosi est un prototype de maison à énergie positive qui vise à concevoir et faire fonctionner un habitat solaire à énergie positive.

Sumbiosi se veut un concentré de technologie portant sur différentes parties du bâtiment : l'enveloppe thermique, les systèmes solaires, la ventilation, la domotique, le cycle de l'eau. Avec ses 70 m², il pourra loger quatre personnes et sera autonome en énergie et en eau.

Sumbiosi se veut l'habitat du futur prenant de plus en compte l'Homme et son évolution, selon des temporalités différentes, saisonnières ou journalières, ou suivant l'organisation d'événements particuliers.

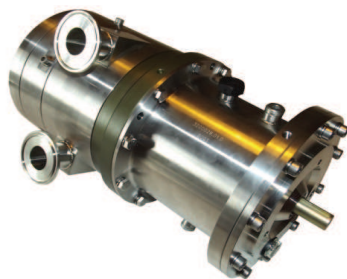
L'espace est mieux optimisé, ce qui permet également de réduire les consommations d'énergies en ne chauffant que les espaces nécessaires.



Exoes : deux jeunes chercheurs au sein d'un projet d'envergure d'hybridation des moteurs.

La société Exoes, société installée à Gradignan, près de Bordeaux, a conçu une nouvelle technologie, qui transforme la chaleur des pots d'échappement de voitures en électricité.

Grâce à l'énergie produite, son boîtier permet de faire avancer le véhicule au démarrage sur les 100 premiers mètres, là où la consommation est la plus importante.



Actuellement, c'est près d'« un tiers de l'énergie de la voiture y est perdu », selon son PDG, Arnaud Desrentes.

Concrètement, Exoes installe un échangeur dans le pot d'échappement duquel est envoyé un liquide sous pression.

Sous l'effet des fortes températures, il est transformé en gaz.

La vapeur d'eau vient alors pousser sur un moteur à pistons miniaturisé, qui, par le biais d'un alternateur, produit de l'électricité.

Ce type d'application est particulièrement recherché dans le domaine du transport confronté à une pénurie annoncée des carburants.

Les lycées et les Agenda 21

Le Conseil régional a la responsabilité de la construction des lycées, de leur fonctionnement, de leur équipement mais aussi depuis janvier 2005, de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des lycéens. C'est l'un de ses domaines majeurs d'intervention.

La Région est propriétaire des 153 lycées publics aquitains. Elle participe aussi financièrement à l'investissement et à l'équipement des 62 lycées privés et des 22 maisons familiales rurales.

Les élu/es écologistes poussent sur...

- Plus de bio dans les cantines

La Région Aquitaine a lancé en 2009 une expérimentation dans 25 lycées d'Aquitaine, mise en œuvre par Arbio, visant à introduire dans les cantines des produits bio, locaux et de qualité.

Cette expérimentation a donné lieu à la création d'un guide de bonnes pratiques pour encourager l'achat de produits bio et développer les circuits courts.

Cela constitue aussi une façon de structurer la filière, d'autant plus que l'Aquitaine est la première région française en matière de produits agroalimentaires bio.

- Une meilleure efficacité énergétique

Le lycée Saint-Exupéry de Parentis en Born a été retenu comme lycée pilote pour y tester la géothermie.

Objectif affiché : une économie annuelle de 42 % d'énergie représentant 662 tonnes d'émissions de CO₂ évitées chaque année.

Elus référents au Conseil régional d'Aquitaine

Si vous souhaitez adresser des questions à vos élu/es, n'hésitez pas à les contacter directement :

:: Bernard Péré
Président du groupe
bernard.pere@aquitaine.fr

:: Alice Leiciaguéchar
Conseillère régionale
alice.leiciaguechar@aquitaine.fr

Le groupe Europe Ecologie - Les Verts au Conseil régional d'Aquitaine

14 rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux Cedex - 05 57 57 80 95

Adresse contact : groupe.vert@verts.aquitaine.fr

Le site des élu/es : www.elus-aquitaine.eelv.fr

Les élu/es sur facebook : **Elu-es Ecologistes Conseil Région Aquitaine**

Les élu/es sur twitter : **@eelvcraquitaine**